



2024 LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU PROGRAMME

Le Fonds Communautaire Ondes Sonores de SiriusXM et MusiCounts

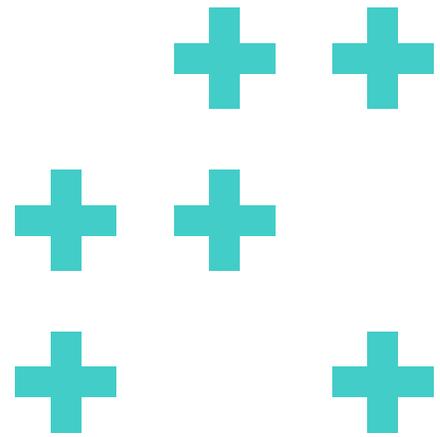


musiccounts.ca | [@musiccounts](https://www.instagram.com/musiccounts)



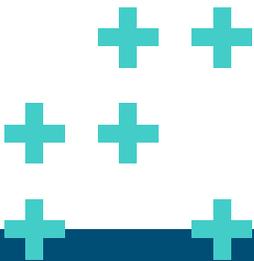
Table des matières

- 2 - Aperçu du programme
- 3 - Comment commencer
- 4 - Critères d'admissibilité
- 5 - Méthodes admissibles d'utilisation des subventions
- 6 - Aperçu du processus de soumission des demandes
- 7 - Conseils relatifs à la soumission d'un excellent dossier
- 8 - Processus décisionnel relatif au financement
- 9 - Questions fréquemment posées

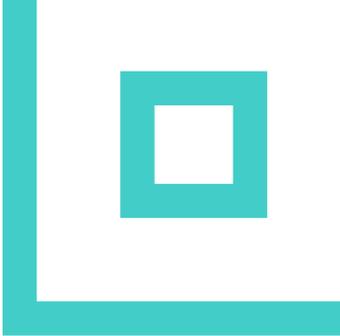


Dates importantes

- + - **Le 23 mars 2024** : date de début de la soumission de candidatures
- + - **Le 30 mai 2024** : fin du processus de soumission des candidatures
 - + - **Début de l'été** : prise de décision
 - + - **Fin de l'été** : annonce des lauréats



Si vous avez des questions concernant le processus de soumission des candidatures, veuillez nous envoyer un courriel, à l'adresse applications@musicounts.ca, ou organiser un rendez-vous virtuel avec un membre de l'équipe de MusiCounts [ici](#).



Aperçu du programme

Le Programme de subventions communautaires pour la musique de SiriusXM et MusiCounts offre aux organismes sans but lucratif des subventions d'un montant allant jusqu'à 20 000 \$ pour l'achat d'instruments, d'équipement et de ressources afin d'encourager les programmes d'éducation musicale dans la communauté.

Ce programme de subventions est accessible à tous les organismes communautaires admissibles du Canada qui offrent tout type de programme de musique pour les jeunes. Ce programme est notamment destiné aux organismes qui n'ont pas les instruments, l'équipement et les ressources nécessaires pour offrir un programme de musique inclusif et durable pour les jeunes.

Qui peut poser sa candidature?

Nous invitons les organismes communautaires et les organismes à but non lucratif canadiens à poser leur candidature. Nous encourageons la direction des organismes, les formateurs de programmes, les bénévoles et toute personne concernée par le programme de musique en question à préparer un dossier de candidature au nom de l'organisme.

Pour quel type de musique les programmes peuvent-ils demander un soutien?

Les subventions offertes dans le cadre du Programme de subventions communautaires pour la musique de SiriusXM et MusiCounts peuvent servir à appuyer toute approche en matière d'éducation musicale et à acheter tout type d'instrument de musique. On peut les utiliser notamment pour l'équipement qui sert à la production de musique, les ukulélés ou pour la fabrication de tambours, les groupes ou les cordes autochtones.

Que dois-je faire si mon organisme ne dispose d'aucun programme de musique à l'heure actuelle?

Nous encourageons les organismes communautaires qui ne disposent d'aucun programme d'éducation musicale actuellement à faire une demande d'aide financière pour la création d'un nouveau programme de musique. Dans votre dossier de candidature, vous devez absolument fournir des détails sur la façon dont vous prévoyez intégrer ce nouveau programme à votre organisme, si ce dernier est choisi.



Comment commencer

Étape 1 : Soumission d'un formulaire d'accueil

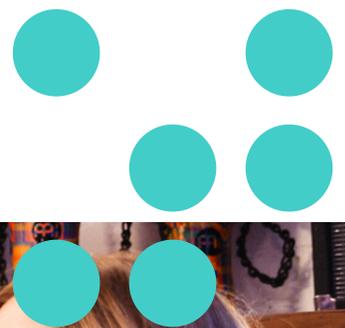
Si vous souhaitez présenter une demande d'aide financière pour l'éducation musicale dans votre organisme communautaire, vous devez commencer par soumettre le formulaire d'accueil de MusiCounts. Ce document n'est pas votre candidature; ce bref formulaire permettra à MusiCounts de savoir si votre organisme est admissible à une demande de subvention. Si votre organisme est admissible, nous vous enverrons un formulaire de candidature conforme aux réponses indiquées dans le formulaire d'accueil. Le formulaire de candidature correspondra à la situation précise de votre organisme et au type de programme de musique pour lequel vous demandez une aide financière.

Si vous ne savez pas comment remplir le formulaire d'accueil, veuillez demander de l'aide à l'équipe de MusiCounts avant de soumettre votre formulaire, par l'un ou l'autre des moyens ci-dessous :

1. Envoyer un courriel à l'adresse applications@musicounts.ca;
2. Organiser un rendez-vous en ligne avec un membre de l'équipe de MusiCounts.

Étape 2 : Créer son dossier de candidature

Dans les deux jours ouvrables suivant la soumission de votre formulaire d'accueil, MusiCounts vous enverra par courriel les directives relatives à la préparation du dossier de candidature complet. Dans ce courriel, nous vous demanderons de créer un compte sur le portail des subventions de MusiCounts. Ce portail vous permettra de remplir un formulaire de candidature personnalisé.



Critères d'admissibilité

Le Programme de subventions communautaires de MusiCounts est accessible à tous les organismes communautaires à but non lucratif du Canada qui offrent actuellement, ou prévoient créer, un programme de musique destiné aux jeunes. Dans votre dossier de candidature, vous devez expliquer comment les jeunes participants de votre organisme utiliseront de façon régulière les instruments que vous demandez.

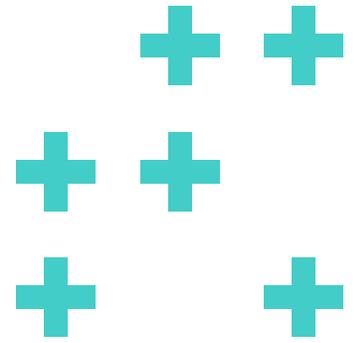
Les organismes n'ont droit qu'à une seule subvention de MusiCounts tous les cinq ans. Ceci étant dit, les organismes qui ont reçu une subvention en 2019 ou avant sont admissibles à une subvention supplémentaire.

Candidats non admissibles :

- ✘ - Les programmes scolaires ou parascolaires offerts par les écoles publiques. Si c'est ce que vous recherchez, veuillez consulter la section sur les programmes de financement de la musique en milieu scolaire de MusiCounts.
- ✘ - Les organismes qui ont reçu une subvention par l'entremise du Programme de musique communautaire MusiCounts au cours des cinq dernières années.
- ✘ - Les organismes situés à l'extérieur du Canada.
- ✘ - Les individus.
- ✘ - Les autres groupes ou organismes tels que les studios de musique privés, les professeurs de musique offrant des cours privés, les groupes sociaux, les organismes de recherche, les universités et les organismes délivrant des bourses d'études.
- ✘ - Les organismes qui appliquent une discrimination fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, l'invalidité ou la religion.

Si vous avez des questions concernant votre admissibilité à ce programme, veuillez communiquer avec nous par courriel, en écrivant à applications@musicounts.ca.

Méthodes admissibles d'utilisation des subventions



Dans votre demande de subvention, vous devrez donner des détails sur l'équipement que vous souhaitez acheter, si votre candidature est choisie.

- + - Au moins 50 % du montant de la subvention servira à acheter tous les types d'instruments et d'équipements de musique. Ces équipements et instruments comprennent entre autres :
 - l'équipement utilisé pour la production et l'enregistrement de musique, y compris les logiciels, les tablettes, les microphones, etc.;
 - les instruments traditionnels qui appartiennent à une culture donnée ou les matières premières qui servent à confectionner ces instruments traditionnels;
 - les instruments habituels pour les groupes de musique et les orchestres;
 - les instruments de musique adaptés et les instruments utilisés en musicothérapie;
 - les percussions pour enfants;
 - les guitares et les ukulélés;
 - les amplis et les haut-parleurs;
 - tout instrument dont votre organisme a besoin.
- + - Jusqu'à 25 % de vos fonds demandés pourraient servir à l'achat d'accessoires et de ressources de musique, y compris les pupitres de musicien, les meubles de rangement pour instruments, les partitions et les ressources d'éducation musicale en ligne.
- + - Les organismes qui demandent un soutien concernant un programme axé sur une culture ou une technologie particulières peuvent utiliser jusqu'à 20 % de leur subvention pour verser une rémunération à un clinicien externe qui animera des ateliers auprès des jeunes participants de votre programme. Il peut s'agir d'aînés et de gardiens des savoirs autochtones, de producteurs, d'ingénieurs du son, de spécialistes en tambours d'acier, etc.

Les éléments suivants ne sont pas admissibles à la subvention offerte dans le cadre du programme communautaire :

- ✗ - les rénovations de salles;
- ✗ - les mises à niveau des chaînes audio et des systèmes de sonorisation;
- ✗ - les excursions scolaires;
- ✗ - une rémunération comme formateur à temps plein (pour les cliniciens externes ou les cliniciens invités seulement).

Aperçu du processus de soumission des candidatures

Selon la réponse que vous aurez fournie dans le formulaire d'accueil de MusiCounts, vous recevrez un formulaire de candidature personnalisé comprenant des questions se rapportant précisément à la situation de votre organisme. Tous les dossiers de candidatures relatifs au Programme de subventions communautaires pour la musique de MusiCounts doivent toutefois comprendre les sections suivantes :

Section de la demande	Exigences
Renseignements sur l'organisme et le candidat	Renseignements généraux sur votre organisme et sur le candidat principal (personne qui prépare la demande de subvention).
Détails sur le programme	Aperçu de l'éducation musicale offerte par votre organisme. Détails sur le programme d'éducation musicale pour lequel le candidat demande une aide financière auprès de MusiCounts. Détails sur le financement auquel vous avez droit actuellement pour l'éducation musicale offerte par votre organisme.
Direction du programme	Détails sur les personnes qui dirigeront le programme de musique et qui demandent un soutien de MusiCounts. Détails sur la participation des cliniciens externes, si cela concerne votre demande.
Besoin communautaire	Aperçu de la communauté de jeunes qui participera au programme de musique pour lequel une aide financière est demandée auprès de MusiCounts, y compris un aperçu global des données démographiques de la population étudiante et les détails sur les obstacles possibles à leur réussite.
Répercussions et durabilité du programme	Explications sur les répercussions de l'octroi d'une subvention de MusiCounts à votre organisme. Détails sur la durabilité du programme de musique pour lequel une aide financière est demandée auprès de MusiCounts. Une lettre de soutien de la part d'un collègue de votre organisme Nous vous recommandons d'ajouter une lettre d'un administrateur de votre organisme, si cet administrateur n'est pas le candidat principal. Nous vous recommandons de rédiger une lettre qui porte sur l'engagement de votre organisme envers les répercussions à long terme et la durabilité de l'éducation musicale offerte par votre organisme. Vous devez télécharger la lettre justificative en format PDF, et celle-ci ne doit pas dépasser une page.
Inventaire	Répondez à quelques questions qui portent sur l'état de l'inventaire actuel de votre organisme concernant l'équipement et les instruments de musique; les organismes ne sont plus tenus de présenter un inventaire détaillé de leurs équipements et de leurs instruments de musique.
Demande	Remplir le formulaire de candidature de MusiCounts, auquel vous pourrez accéder après avoir envoyé votre formulaire d'accueil et après avoir passé à l'étape de votre formulaire de candidature. Dans le formulaire de candidature, vous devez dresser l'inventaire du matériel que vous prévoyez acheter si votre candidature est choisie. Votre montant demandé, qui représente le montant total du financement que vous demandez auprès de MusiCounts Ce montant doit se situer entre 5 000 \$ et 20 000 \$. Le montant que vous demandez doit correspondre au sous-total indiqué dans votre formulaire de candidature. Un sommaire des raisons pour lesquelles votre organisme demande les instruments et l'équipement mentionnés dans le dossier de candidature.



Conseils relatifs à la présentation d'un excellent dossier

Soumettez votre formulaire d'accueil le plus tôt possible

Une fois que vous aurez soumis votre formulaire d'accueil, on vous invitera à créer un compte sur le portail des subventions de MusiCounts et d'accéder à votre formulaire de candidature complet dans les deux jours ouvrables. Il vous faudra tout au plus cinq minutes pour soumettre le formulaire d'accueil. En prenant de l'avance, vous pourrez avoir accès à votre période de candidature plus longtemps. Vous aurez ainsi plus de temps pour bien intégrer les questions et soumettre un excellent dossier de candidature.

Évitez de parler des avantages généraux de l'éducation musicale

Il n'est pas nécessaire de prêcher des convertis! Nous savons tous à quel point l'éducation musicale est importante pour les jeunes. Dans votre dossier de candidature, concentrez-vous sur les détails entourant la façon dont la musique influence les élèves de votre école plutôt que de faire référence à des recherches qui soulignent l'importance de l'éducation musicale dans une perspective plus large.

Répondez à chaque question directement et avec précision

Nous recommandons aux candidats d'aller droit au but au moment de répondre aux questions de leur formulaire de candidature.

Demandez de l'aide

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de MusiCounts, qui sera en mesure d'aider ou de vous donner des précisions. Nous sommes là pour vous aider.



[Cliquez ici](#) pour planifier un rendez-vous en ligne avec un membre de l'équipe de MusiCounts. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à l'adresse applications@musicounts.ca.

Processus décisionnel relatif au financement

Chaque dossier de candidature soumis au Programme de subventions communautaires pour la musique de SiriusXM et MusiCounts fait l'objet d'un processus décisionnel approfondi. Nos décideurs évaluent les dossiers de candidatures en s'appuyant sur les critères fondamentaux ci-dessous :

- + - Niveau de besoin : L'organisme a-t-il besoin rapidement des instruments et de l'équipement demandés? La communauté étudiante desservie par le programme de musique de l'organisme est-elle aux prises avec des obstacles à l'éducation musicale?
- + - Direction et durabilité du programme : Avez-vous instauré une stratégie efficace pour vous assurer que les jeunes participants de votre organisme utilisent régulièrement les instruments et l'équipement demandés, à court et à long terme? Avez-vous un instructeur disponible pour le programme ou envisagez-vous sérieusement d'en avoir un? Disposez-vous d'un soutien administratif pour le programme?
- + - Répercussions potentielles : L'octroi de cette subvention aura-t-il des répercussions importantes sur le programme de musique offert par votre organisme, et sur la communauté de jeunes de votre organisme?



Foire Aux Questions (FAQ)

Aurai-je besoin de sauvegarder mon mot de passe et mon nom d'utilisateur?

Oui. Si votre organisme est choisi pour l'octroi de la subvention, vous aurez besoin d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour accéder à votre compte. Veuillez conserver votre nom d'utilisateur et votre mot de passe en lieu sûr afin de pouvoir accéder à votre compte en tout temps.

Comment vais-je savoir si MusiCounts a reçu mon dossier de candidature?

Après avoir soumis votre dossier de candidature en ligne, vous recevrez un courriel de confirmation indiquant que nous l'avons reçu.

À quel moment les lauréats seront-ils annoncés?

Nous aviserons tous les candidats au plus tard à l'automne 2024.

Quelles sont les chances de mon organisme d'être choisi et de recevoir une subvention?

Bien que nous souhaitions remettre une subvention à tous les candidats, notre capacité de répondre aux demandes varie d'une année à l'autre selon le volume de dossiers reçus et les fonds que nous pouvons offrir.

Puis-je me servir de la subvention pour acquérir du matériel qui servira à utiliser une technologie musicale ou un programme de production, comme un ordinateur portatif, un iPad et un logiciel?

Oui. MusiCounts est fière d'encourager les programmes de technologie musicale. Dans votre dossier de candidature, vous devez toutefois préciser très clairement que la subvention que vous espérez obtenir servira principalement à l'éducation musicale.

Mon organisme a déjà présenté sa candidature pour le Programme de subventions communautaires de MusiCounts, mais n'a pas été choisi. Pourquoi?

Bien que nous ne puissions donner des commentaires sur les dossiers de candidature individuels, nous conseillons à tous les candidats potentiels d'examiner attentivement les critères d'admissibilité avant d'envoyer leur dossier de candidature. Le Programme de subventions communautaires de MusiCounts est destiné aux organismes avec une population étudiante qui n'est pas en mesure d'accéder à l'éducation musicale à part auprès de leur organisme communautaire à but non lucratif. Il est aussi destiné à la population étudiante qui fait face à des obstacles socioéconomiques qui les empêchent d'accéder à l'éducation musicale.

J'ai accidentellement envoyé un dossier de candidature incomplet, que dois-je faire?

Veuillez noter qu'il sera impossible d'apporter des modifications après la date limite de réception des candidatures. Toutefois, si vous soumettez votre dossier accidentellement avant la date limite, veuillez écrire à l'adresse applications@musicounts.ca.

Mon organisme se trouve dans une communauté éloignée accessible uniquement par avion. MusiCounts contribuera-t-elle aux coûts d'expédition supplémentaires?

Si votre organisme se trouve dans une communauté éloignée accessible uniquement par avion, veuillez nous en informer! Nous sommes conscients que les organismes situés dans des communautés éloignées pourraient devoir payer des frais d'expédition excessivement chers. Bien que les fonds de nos subventions ne puissent servir à payer directement les frais d'expédition, MusiCounts pourrait réduire les frais d'expédition ou subventionner l'expédition dans ces circonstances exceptionnelles. Nous vous invitons donc à communiquer avec nous.

Coordonnées

Si vous avez des questions, des problèmes avec le portail de subventions ou si vous souhaitez demander des mesures d'adaptation, veuillez joindre l'équipe des programmes de MusiCounts par courriel, à l'adresse applications@musicounts.ca